



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 06 novembre 2015

OBJET : PARTICIPATION CITOYENNE, EDUCATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Délibération cadre de Grenoble-Alpes métropole en matière de participation citoyenne : définition des orientations et de la politique participative de la Métropole.

Délibération n° 10

Rapporteur : Marie-José SALAT

Le six novembre deux mille quinze à 10 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **123** de la n°1 à la n°3, **124** de la n° 4 à la n°35, **122** de la n° 36 à n°72 et **120** de la n°73 à la n°111.

Présents :

Bresson : REBUFFET de la n°1 à la n°9 et de la n°18 à la n°37 pouvoir à CHARVET de la n°10 à n°17 et de la n°38 à la n°111 – **Brié et Angonnes** : BOULEBSOL, CHARVET – **Champ sur Drac** : NIVON, MANTONNIER – **Champagnier** : CLOTEAU de la n°1 à la n°35, pouvoir à MAYOUSSIER de la n°36 à la n°111 – **Claix** : OCTRU, STRECKER – **Corenc** : MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX – **Domène** : LONGO, SAVIN de la n°1 à la n°35, pouvoir à GAFSI de la n°36 à la n°111 – **Echirolles** : JOLLY de la n°1 à la n°35, LABRIET, LEGRAND, MONEL de la N° 1 à N°8 et de la n°18 à la n°111, pouvoir à LEGRAND de la n°9 à la N°17, PESQUET, SULLI de la n°1 à la n°8, pouvoir à LABRIET de la n°9 à la n°111 – **Eybens** : BEJJAJI de la n°1 à la N°19, pouvoir à BOUILLON de la n° 20 à la n° 111, MEGEVAND – **Fontaine** : DUTRONCY de la n°10 à la n°111, pouvoir à BOUZAIENNE de la n°1 à la n°9, THOVISTE, TROVERO – **Gières** : DESSARTS de la n°1 à la n° 65, pouvoir à VERRI de la n° 66 à la n°111, VERRI – **Grenoble** : D'ORNANO de la n°1 à la n°19, pouvoir à JOLLY de la n°20 à la n°35, SALAT, BURBA, BERANGER de la n°1 à la n°35, pouvoir à VIAL de la n°36 à la n°111, CAZENAVE de la n°1 à la n°72, PIOLLE, de la n°39 à la n°111, pouvoir à MEGEVAND de la n°1 à la n°38, SABRI, CAPDEPON de la n°1 à la n°9, de la n°27 à la n°111, pouvoir à JULLIAN de la n°10 à la n°26, MACRET de la n°1 à la n°35, pouvoir FRISTOT de la n°36 à la n°44, OUDJAOUDI de la n°45 à la n°111, BOUZAIENE, KIRKYACHARIAN, CLOUAIRE de la n°1 à la n°17, de la n°34 à la n°111, pouvoir à DATHE de la n°18 à la n°26, pouvoir à FRISTOT de la n°27 à la n°33, BERTRAND, FRISTOT de la n°1 à 44 pouvoir à PIOLLE de la n° 45 à la n° 111, HABFAST de la n°1 à la n°37, pouvoir à CAPDEPON de la n°38 à la n°111, DATHE de la n°1 à la n°24, pouvoir à BOUZAIENNE de la n°25 à la n° 111, CONFESSON de la n°1 à la N°7, de la n°18 à la n°27, pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n° 9 à la n° 17, JACTAT de la n° 28 à la n° 111, BOUILLON de la n°10 à la n°111, pouvoir à CLOUAIRE de la n°1 à la n°9, MONGABURU de la n°10 à 111, pouvoir à HABFAST de la n° 1 à la n°9, JACTAT, DENOYELLE de la n°9 à la n°26, pouvoir à KIRKYACHARIAN de la N°1 à 8 et de la N°27 à la n° 111, BERNARD de la n°4 à la n° 26 pouvoir à MONGABURU de la n° 27 à la n°111 – **Jarrie** : GUERRERO, BALESTRIERI – **Herbeys** : CAUSSE – **La Tronche** : SPINDLER, WOLF – **Le Fontanil-Cornillon** : DE SAINT LEGER – **Le Gua** : MAYOUSSIER – **Meylan** : CARDIN, PEYRIN de la n°1 à la n°19 et de la n°36 à la n°111 pouvoir à MERMILLOD-BLONDIN de la n° 20 à la n° 35 – **Miribel Lanchâtre** : Michel GAUTHIER de la n°1 à la n°17, et de la n° 25 à la n°111 pouvoir à BELLE de la n°18 à la n°24 – **Mont Saint Martin** : VILLOUD – **Montchaboud** : FASOLA – **Murianette** : GRILLO – **Notre Dame de Commiers** : MARRON – **Notre Dame de Mesage** : TOÏA, de la n°4 à la n°111, pouvoir à VILLOUD de la n°1 à la n°3 – **Noyarey** : ROUX de la n°1 à n°24, pouvoir à SUCHEL de la n°25 à la n°111, SUCHEL de la n°10 à la n°111, pouvoir à ROUX de la n°1 à la n°9 – **Poisat** : BURGUN, BUSTOS – **Le Pont de Claix** : BEYAT-GRAND, FERRARI de la n°1 à la n°24 et

de la n°34 à la n°111 pouvoir à HUGELE de la n°25 à la n°33, DURAND de la n°1 à la n°3 pouvoir à RUBES de la n° 4 à la n°111 – **Proveysieux** : RAFFIN de la n°19 à la n°19, pouvoir à GUERRERO de la n° 1 à la n° 18 et de la n° 20 à la n°111– **Quaix en Chartreuse** : POULET – **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON – **Saint Egrève** : BOISSET de la n° 11 à la n°111, pouvoir à KAMOWSKI de la n°1 à la n°10, HADDAD, KAMOWSKI – **Saint Georges de Commiers** : GRIMOUD – **Saint Martin d'Hères** : GAFSI de la n°9 à la n°111, pouvoir à RICHARD de la n°1 à la n°8, CUPANI de la n°4 à la n°111 pouvoir à ZITOUNI de la n°1 à la n° 3, ZITOUNI, OUDJAUDI de la n°1 à la n° 11 et de la n°20 à la n° 111, pouvoir à MACRET de la n° 12 à la n° 19, QUEIROS de la n°1 à la n°33, pouvoir à VEYRET de la n°34 à la n°111, RUBES, VEYRET – **Saint Martin Le Vinoux** : OLLIVIER de la n°1 à la n°24, pouvoir à PERINEL de la n°25 à la n°111, PERINEL – **Saint Paul de Varcès** : CURTET de la n°1 à la n°35, pouvoir à GRILLOT de la n°36 à la n°111, RICHARD de la n°1 à la n°35, pouvoir à LONGO de la n°36 à la n°111 – **Saint Pierre de Mésage** : MASNADA de la n°1 à la n°35 pouvoir à POULET de la n°36 à la n°111 – **Sarcenas** : LOVERA de la n°4 à la n°35, pouvoir à ESCARON de la n°1 à la n°3 et à GENET de la n° 36 à la n°111 – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON – **Sassenage** : COIGNE de la n°1 à la n°24 pouvoir à OCTRU de la n°25 à la n°111, BELLE pouvoir à LISSY de la n°36 à la n°111 – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY, GUIGUI, REPELLIN – **Seyssins** : HUGELE, MOROTE– **Varces Allières et Risset** : BEJUY, CORBET de la n°1 à la n°24 et de la n° 36 à la n°111 pouvoir à BEJUY de la n° 25 à la n°35 – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER de la n°1 à la n°37 pouvoir à FASOLA de la n°38 à la n°111 – **Vaulnaveys Le Haut** : A. GARNIER, RAVET – **Venon** : GERBIER – **Veurey-Voroize** : JULLIEN de la n°1 à la n°36, pouvoir à RAVET de la n°37 à la n°111 – **Vif** : GENET, VIAL – **Vizille** : AUDINOS, BIZEC de la n°1 à la n°17 pouvoir à AUDINOS de la n° 18 à la n°111.

Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

– **Echirolles** : MARCHE à SABRI, **Grenoble** : SAFAR à SALAT, JORDANOV à BURBA, MARTIN à GARNIER, RAKOZE à WOLF, LHEUREUX à CAPDEPON puis à BERTRAND, PELLAT-FINET à CAZENAVE– **Fontaine** : BALDACCHINO à TROVERO– **Le Fontanil-Cornillon** : POIRIER à DE SAINT LEGER – **Meylan** : TARDY à PEYRIN puis à QUAIX– **Saint Georges de Commiers** : BONO à GRIMOUD – **Sassenage** : BRITES à COIGNE puis à STERCKER.

Madame Françoise GUIGUI a été nommée secrétaire de séance.

Mesdames, Messieurs,

Grenoble-Alpes Métropole s'est inscrite depuis sa création dans la continuité du travail et des expérimentations de ses communes membres en matière de participation citoyenne et veille à la bonne articulation entre les concertations communales et métropolitaines afin que la parole des habitants puisse être portée de manière forte.

Par la création de son Conseil de développement en 2000, la mise en place de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2003, l'adoption de la Charte de la participation en 2010 et l'animation de grands débats publics, elle a associé régulièrement les habitants et acteurs du territoire. L'évaluation de la charte de la participation a permis de proposer des premières préconisations en 2014, dont l'aboutissement est la présente délibération qui, de fait, la remplace.

Plus récemment, la Métropole grenobloise s'est engagée dans des démarches ambitieuses de concertation sur ses projets et politiques d'aménagement. Elle a, de plus, souhaité soutenir des projets d'habitants d'envergure intercommunale, notamment avec son Fonds de Participation Intercommunal (FPI).

Le passage en Métropole au 1^{er} janvier 2015 et la prise de nouvelles compétences nous invite à franchir une étape supplémentaire dans la politique de participation citoyenne.

La construction participative de la délibération

Nous avons lancé une démarche ouverte et participative d'avril à septembre 2015, associant largement les habitants, acteurs et élus du territoire, pour faire émerger des propositions et concrétiser les engagements métropolitains en matière participative.

Afin d'associer le plus grand nombre à la construction de cette délibération cadre et des deux délibérations associées refondant les instances obligatoires que sont le conseil de développement (C2D) et la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), plusieurs temps d'échanges et de contributions ont donc été proposés :

Deux séminaires des élus

L'ensemble des élus métropolitains ont été invités à participer à deux séminaires dédiés, les 23 avril et 9 septembre 2015.

Six forums participatifs

- Quatre forums grand public organisés sur chacun des quatre territoires de la métropole
- Un forum dédié aux jeunes
- Un forum dédié à la société civile organisée (associations, acteurs socio-économiques, culturel, etc.), organisé en association étroite avec le conseil de développement

Ces forums ont permis aux habitants et usagers de la Métropole d'exprimer leurs questions, points de vue, propositions, attentes, etc.

Et des appels à contribution auprès d'associations d'habitants (unions de quartier, CLUQ / LAHGGLO) et instances participatives communales.

L'ensemble de cette démarche nous permet aujourd'hui de franchir un pas volontaire et important :

Il s'agit de structurer la place des habitants dans la construction de la décision publique métropolitaine, en leur garantissant la traçabilité de leurs expressions, en rendant lisible le lien entre la parole citoyenne et la décision et en améliorant les services publics grâce à l'association des acteurs et habitants du territoire.

Il s'agit de renouveler nos instances et dispositifs, de créer de nouveaux espaces et outils dédiés aux citoyens, afin d'améliorer la diversité des points de vue exprimés, prendre en compte la parole de nouveaux publics, sans exclure celle des acteurs organisés.

Enfin, il s'agit de renforcer l'articulation entre dispositifs communaux et intercommunaux afin d'alimenter les démarches métropolitaines, ainsi que de faire vivre la concertation à l'échelle de la Métropole et de ses quatre territoires.

Humilité, posture de dialogue, reconnaissance des habitants comme interlocuteurs de l'institution, mise en place des conditions d'un dialogue dans la confiance et la bienveillance, sont les maîtres mots de l'engagement de la Métropole en matière de participation citoyenne. Cet engagement repose sur une information et une lisibilité des politiques conduites par la Métropole, conditions préalables à l'engagement des citoyens.

Cette délibération cadre engage ainsi pleinement la Métropole dans un processus participatif qui touche l'ensemble de ses projets et politiques, l'ensemble de son circuit de décision et de la mise en œuvre des politiques par les services, et la positionne comme animatrice des démarches participatives sur le territoire métropolitain.

Cette délibération propose 4 axes, donne des objectifs et engagements clairs et développe des outils et moyens pour y répondre.

1^{er} Axe : LE PARTAGE ET LE PILOTAGE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DE LA METROPOLE

Faite d'un langage, d'outils, de réflexes et d'objectifs communs, la culture de la participation ne se décrète pas. Elle doit devenir une politique commune de l'ensemble des services de l'institution et du territoire pour pouvoir fonctionner. Et doit être pilotée, suivie et évaluée pour être efficace.

En interne

La conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques nécessitent aujourd'hui la prise en compte des parties prenantes, dont les citoyens, à toutes les étapes. C'est une évolution que la Métropole grenobloise doit intégrer dans son organisation interne : demander l'avis des citoyens ne peut se concevoir sans suivi, sans intégration de cette parole citoyenne dans le circuit de fonctionnement de la Métropole. Il est en effet nécessaire de prendre en compte la parole des citoyens, de la traiter et de la valoriser en justifiant les choix.

Cette démarche nécessite une formation et un outillage des services, il s'agit donc de :

- Mettre en place des formations pour les services afin de développer le réflexe participatif dans la gestion en mode projet de la Métropole,
- Réaliser une boîte à outils de la participation dans la Métropole grenobloise : « se poser les bonnes questions pour intégrer la participation citoyenne »,
- Développer, adapter et expérimenter des outils pour diversifier et intégrer la parole citoyenne.

Sur le territoire

Une forme d'égalité territoriale d'accès à la participation est demandée par les habitants. La métropole s'engage ainsi à diffuser la culture de la participation citoyenne sur son territoire. Cela passe par :

- **Renforcer le Réseau territorial de la participation (RTP)** - qui réunit des techniciens et des élus de l'ensemble des communes-, comme outil de cohérence entre les démarches participatives communales et métropolitaine et de renforcement des démarches participatives sur le territoire.
- S'articuler avec les instances participatives communales quand elles existent.
- **Intégrer des membres d'instances participatives communales dans le Conseil de développement et la Commission consultative des services publics locaux**

(**CCSPL**), comme spécifié dans la délibération renouvelant la **CCSPL**, et partager avec l'ensemble des instances communales les sujets de réflexion du **Conseil de développement**.

- Proposer des démarches qui s'adaptent aux différentes échelles de territoires
- Proposer des démarches participatives regroupant plusieurs communes, selon les besoins et projets, notamment à l'échelle des quatre territoires métropolitains.

Enfin, il s'agit de construire le pilotage stratégique et politique de la participation citoyenne métropolitaine. C'est pourquoi, il est proposé de mettre en place :

Un Comité permanent de la participation citoyenne

Le rôle de ce comité permanent de la participation est de piloter, suivre et évaluer l'ensemble de la politique participative de la Métropole : il suivra les outils, démarches et instances participatives de la métropole. Le comité permanent de la participation s'inspirera, dans son fonctionnement, du comité permanent de l'évaluation.

Sous la coordination de la Vice-Présidente à la Participation citoyenne, à l'Éducation et à la Lutte contre les discriminations, **le Comité permanent de la participation citoyenne** se réunira au moins trois fois par an notamment pour :

- suivre l'application de cette délibération,
- examiner les projets de participation et proposer des méthodes concrètes,
- valider l'agenda participatif métropolitain et identifier les thèmes nécessitant une attention particulière de la Métropole.
- suivre le développement et la mise en place de l'outil numérique participatif
- examiner des suites données aux contributions de la CCSPL et du Conseil de développement,
- engager l'évaluation des démarches participatives selon les besoins.

Ce comité permanent de la participation citoyenne se compose :

- de la Vice-Présidente à la Participation citoyenne, à l'Éducation et à la Lutte contre les discriminations,
- d'un représentant par commission thématique de la Métropole,
- d'un représentant par groupe politique représenté à la conférence des maires,
- de deux membres du Conseil de développement,
- d'un membre de la Commission consultative des services publics,
- d'un membre des comités d'usagers.

Le Comité permanent de participation pourra s'élargir à des experts – universitaires, d'autres élus et à des associations et habitants impliqués, selon les sujets et ses besoins.

2^{ème} Axe : CONTRIBUER A CONSTRUIRE UNE METROPOLE DE SOLIDARITE ET DE PROXIMITE

Dans un territoire métropolitain composé de 49 communes aux profils très divers (communes urbaines, de coteaux et plus rurales...), il est important de construire un rapprochement entre l'institution métropolitaine et les citoyens, en s'articulant avec les communes, dans une approche de solidarité territoriale.

Lors des forums participatifs, les habitants ont très fortement exprimé le besoin de proximité et d'interface avec la Métropole, aujourd'hui peu connue, et expriment une appétence en termes d'explications et de pédagogie sur les compétences et les politiques de la Métropole. Enfin, l'identité métropolitaine reste aujourd'hui en construction, et proposer des outils rendant visible et lisible la Métropole participe à ce chantier.

Ainsi, l'information sur la Métropole doit être accessible à l'ensemble des habitants du territoire, dans un souci de pédagogie et de transparence, et afin que ceux-ci puissent exprimer leurs points de vue et prendre part à la construction à la fois des politiques et du territoire. Il s'agit, en un mot, de rendre accessible à tous la Métropole et de reconnaître la capacité d'expression et d'engagement pour tous.

Cet enjeu passe par cinq engagements :

- **Rapprocher la Métropole de ses habitants** : comme l'indique la délibération cadre relative à la territorialisation de l'action publique métropolitaine votée par le Conseil métropolitain le 03 juillet 2015 qui propose: « Le déploiement de nouveaux outils, (...) de gestion de la relation aux citoyens (numéro(s) vert(s), applications smartphone, etc.), concourra à atteindre les objectifs fixés en termes d'efficacité, au plus près des besoins exprimés en proximité.

Afin de contribuer à rapprocher la Métropole des habitants, comme d'améliorer la qualité du service public, sera également examinée la possible mutualisation des fonctions d'accueil métropolitain avec celles des communes, point naturel de contact des habitants. (...).

- **Rendre accessible l'information sur la Métropole et les démarches participatives** : afin de rapprocher l'institution des citoyens, il est nécessaire de diffuser une information pédagogique sur la Métropole et ses compétences et de proposer une information dans la proximité, via notamment le journal de la Métropole, les journaux municipaux et le site internet de la Métropole.

- **Rendre accessible la politique participative de la Métropole au plus grand nombre**. La Métropole propose pour cela la mise en place d'une plateforme numérique participative qui favorisera la visibilité et la participation des habitants aux projets soumis à concertation par la Métropole. Il s'agit également de rendre transparentes les suites qui seront données aux concertations ; les participants seront systématiquement informés des arbitrages politiques portés sur leurs propositions.

D'autre part, une démarche d'ouverture des données publiques - open data est engagée.

- **Favoriser la citoyenneté active et diffuser la notion d'engagement** : la Métropole entend accompagner et valoriser les engagements citoyens collectifs (notamment des jeunes) dans des associations ou en tant que porteurs de projets, via notamment les appels à projets métropolitains et le Fonds de Participation Intercommunal, ou en lien avec les conseils citoyens de la politique de la ville. La Métropole pourra aussi étudier et expérimenter la structuration du renforcement de l'engagement et de l'expertise citoyenne dans l'action publique, en s'appuyant sur des universitaires et le Conseil de développement.

- **S'engager dans un principe d'interpellation citoyenne** : la Métropole s'engage à mettre en place un dispositif d'interpellation citoyenne. Toute interpellation portant sur les compétences métropolitaines et recueillant au moins 6 000 signatures d'habitants de la Métropole de plus de 16 ans (toute personne inscrite sur les listes électorales, aux rôles des impôts ou rattaché au foyer fiscal d'un habitant) pourra être mis à l'ordre du jour du Conseil métropolitain. Le débat en Conseil métropolitain pourra le cas échéant amener à un vote ou à une demande d'approfondissements techniques.

3^{ème} Axe : RENFORCER LA PLACE DU CITOYEN DANS L'ELABORATION, LE SUIVI ET L'EVALUATION DES PROJETS ET POLITIQUES METROPOLITAINS

Pour s'impliquer, les citoyens doivent aussi et surtout savoir dans quel cadre leur parole est entendue, la manière dont elle est prise en compte et comprendre l'évolution des projets et politiques. Grenoble-Alpes Métropole s'engage ainsi à associer les habitants et usagers, dans leur diversité, aux étapes clés de ses politiques et projets, et faire des retours sur la

prise en compte possible ou non des propositions citoyennes. Grenoble-Alpes Métropole s'engage aussi à mettre en place les démarches, outils et espaces nécessaires et diversifiés pour alimenter ses politiques et projets pendant leur élaboration, leur suivi et leur évaluation.

Cet enjeu passe par trois engagements :

- **Organiser des concertations sur les grands projets et politiques publiques** : en respectant le cadre de la concertation obligatoire, la Métropole grenobloise engage des démarches participatives ambitieuses sur ses grands projets d'aménagement structurants et sur ses grandes politiques publiques en construisant les conditions du débat public. A chaque fois, une analyse des besoins et des publics cibles sera réalisée pour mettre en place la démarche adéquate, en lien avec les communes. Un suivi des contributions citoyennes et de l'évolution du projet sera diffusé. La plateforme numérique participative sera aussi mobilisée dans ce sens.
- **Associer les citoyens aux grandes étapes des politiques et projets** : Grenoble-Alpes Métropole associera les citoyens pour des diagnostics partagés, lors des points d'étapes et dans l'évaluation de ses politiques, en faisant part des enjeux et contraintes financières. La Métropole laissera la place aux propositions citoyennes qui émergeront au fil des projets. Un agenda de la participation sera élaboré par le comité permanent de la participation.
- **Structurer une chaîne d'outils, un maillage de démarches et d'espaces** : pour chaque politique et projet, il s'agit de proposer et d'expliquer les outils et espaces participatifs mis en place. La Métropole grenobloise dispose de plusieurs outils pour alimenter les décisions des élus et s'engage à en expérimenter d'autres, selon les besoins : outre les dispositifs pérennes comme le conseil de développement, la commission consultative des services publics et les comités d'usagers, pour construire une politique ou un projet, il est souvent nécessaire d'avoir plusieurs points de vue. Ainsi la Métropole pourra mettre en place plusieurs espaces et outils, et demander à plusieurs acteurs et instances des avis pour alimenter sa décision.

Pour information, les outils mobilisables sont :

- le conseil de développement renouvelé, ouvert aux citoyens, qui construit des avis réguliers sur tous les aspects de la vie publique métropolitaine ; il pourra être sollicité sur les grandes politiques et projets, et s'autosaisir, comme spécifié dans la délibération concernant la refondation du conseil de développement,
 - la commission consultative des services publics locaux, dont le rôle est renforcé, et qui, au-delà de sa compétence obligatoire sur les rapports financiers des services publics, pourra être saisie ou s'autosaisir sur toutes questions liées aux services publics, comme spécifié dans la délibération renouvelant la CCSPL,
 - des comités d'usagers qui permettent d'intégrer le point de vue des usagers à l'amélioration et à l'évaluation en continu des services publics,
 - des panels de citoyens métropolitains tirés au sort, réunis de façon ponctuelle et formés, pour formuler des avis citoyens sur des questions précises liées à l'évolution des modes de vie,
 - d'autres outils pourront être proposés, notamment ceux qui permettent d'aller vers les publics plus « éloignés » : théâtre forums, de rue, stands dans les foires aux associations, etc.
- De plus, **la Métropole grenobloise s'engage à s'appuyer sur les communes et les instances participatives communales**, dont les conseils citoyens créés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (associés directement aux instances de pilotage du contrat de ville que coordonne la Métropole), ainsi que sur les associations d'habitants, pour travailler de façon participative sur les projets et politiques

4^{ème} Axe : FAIRE EVOLUER LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS GRACE A LA PARTICIPATION DES USAGERS

La Métropole grenobloise s'est dotée de services publics de proximité qui influent directement sur la vie quotidienne des habitants et des usagers : eau, énergie, déchets, voirie, espaces publics.... Il s'agit de les faire évoluer en adéquation avec l'évolution des usages des métropolitains tout en testant les possibles évolutions des comportements des usagers dans le futur. Grenoble-Alpes métropole s'engage donc à associer les usagers dans leur évolution continue.

Cet enjeu passe par trois engagements :

- **Développer la compréhension de l'évolution des usages** : afin d'appréhender les évolutions des niveaux d'acceptabilité sociétale et les évolutions d'usages, il est proposé de mettre en place des groupes de citoyens (types focus groupes) et des panels citoyens (habitants tirés au sort), régulièrement, permettant de faire émerger des pistes pour l'évolution des services et de l'action publique. La Métropole pourra expérimenter des outils et démarches dont la démarche de design des services publics, dans ce sens.
- **Intégrer l'utilisateur dans les services publics** : depuis le 1^{er} janvier 2015, Grenoble-Alpes Métropole s'est vu transférer de nouvelles compétences. Certaines d'entre elles (eau potable, énergie...) concernent des services publics directs aux habitants. Pour améliorer l'adéquation de l'ensemble des services publics métropolitains aux besoins des habitants et usagers, la Métropole met en place des comités d'usagers portant leur point de vue dans l'élaboration et le suivi des services publics. Ces comités d'usagers seront aussi représentés au sein de la commission consultative des services publics locaux.
- **Renouveler la commission consultative des services publics** : les orientations apportées au cadre de fonctionnement et aux missions données à la CCSPL doivent permettre à cette instance de jouer un véritable rôle dans l'amélioration de la gestion des services publics métropolitains d'éclairage en amont des prises de décisions pour améliorer la qualité des services publics métropolitains, comme spécifié dans la délibération renouvelant la CCSPL.

Après examen de la Commission Cohésion sociale du 09 octobre 2015, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain:

- Approuve les orientations de la présente délibération et notamment les quatre axes de la politique participative :
 - Le partage et le pilotage de la participation citoyenne de la Métropole ;
 - Contribuer à construire une Métropole de solidarité et de proximité ;
 - Renforcer la place du citoyen dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets et politiques métropolitains ;
 - Faire évoluer le fonctionnement des services publics grâce à la participation des usagers.
- Décide la création et la composition du Comité permanent de la participation.
- Décide la mise en œuvre d'outils participatifs dont une « boîte à outil » de la participation, des panels citoyens, une plateforme numérique, le design des services publics.
- Décide de la création d'un droit d'interpellation citoyenne sur le fondement des conditions indiquées dans la présente délibération.

Sur l'amendement :

Contre : 26 (MA+FN)

Pour : 98

Conclusions adoptées.

Sur la délibération ainsi amendée :

Contre : 26 (MA+FN)

Pour : 98

Conclusions adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 13 novembre 2015.